



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 février 2020 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 6.

CM2002-0027

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 21 et 30 janvier 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

- 7.1 Administration
  - 7.1.1 Les Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1 Octroi de contrat de gré à gré – Achat d'un camion de service – Chevrolet Buick GMC de l'Archipel
- 7.5 Hygiène du milieu
- 7.6 Sécurité publique
- 7.7 Aménagement du territoire
  - 7.7.1 Demande d'exclusion à la zone agricole – Propriétaire de l'immeuble sis au 150, chemin de la Belle-Anse – Village de Fatima
  - 7.7.2 Autorisation de signature – Vente de lots en terres publiques – Détenteurs de baux de location
- 7.8 Développement du milieu et des communications
  - 7.8.1 Mise en œuvre de l'Espace d'accélération et de croissance et de l'accélérateur d'entreprises
  - 7.8.2 Autorisation de signature – Addenda à l'entente sectorielle avec la Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.10.1 Octroi d'un contrat de gré à gré – Service informatique pour l'année 2020 – Électro Informatique Michaud inc.
  - 7.10.2 Octroi de contrat de gré à gré – Aménagement d'une plateforme numérique pour les citoyens
- 7.11 Réglementation municipale
  - 7.11.1 Adoption du Règlement d'imposition n° CM-2020-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2020
  - 7.11.2 Adoption du Règlement n° CM-2020-02 amendant les règlements d'emprunt n°s A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2020-01



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

8. Affaires diverses
- 8.1 Programme Supplément au loyer – Projet de construction destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie AccèsLogis - Volet II – Logis communautaires l'Harmonie
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2002-0028

#### **Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 21 et 30 janvier 2020**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020 et des séances extraordinaires tenues le 30 janvier 2020.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2002-0029

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

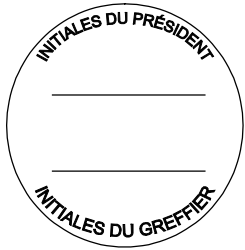
La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 6 au 27 janvier 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 969 941,74 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et la correspondance est déposée aux archives de la municipalité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

CM2002-0030

#### Les Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

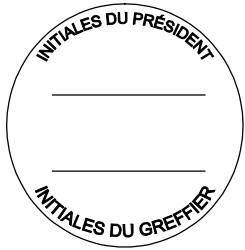
CONSIDÉRANT QUE plus de 12 % des jeunes des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20<sup>e</sup> anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Îles et ses partenaires se sont donnés, dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite, l'objectif de porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe persévérance scolaire (GPS), en collaboration avec Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, coordonne du 17 au 21 février 2020 la 9<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Trouver l'équilibre », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de nombreuses activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale chez les jeunes, les saines habitudes de vie et la conciliation études-travail sont identifiées comme des dossiers prioritaires par les partenaires du Groupe persévérance scolaire;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

de déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

d'appuyer le Groupe persévérance scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement social et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

CM2002-0031

#### **Octroi de contrat de gré à gré – Achat d'un camion de service – Chevrolet Buick GMC de l'Archipel**

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2017, la Communauté maritime a adopté un plan quinquennal de renouvellement des équipements et véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule n° 53 utilisé pour les besoins des Services techniques et des réseaux publics;

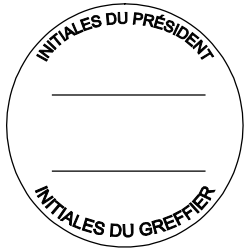
CONSIDÉRANT QUE le 23 janvier 2020, les fournisseurs locaux ont été contactés par les Services techniques et les réseaux publics afin de leur demander de soumettre un prix à l'égard d'un type de véhicule recherché, disponible sur le territoire des Îles, en vue d'une éventuelle acquisition;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres suivantes, incluant les taxes, ont été reçues :

- Chevrolet Buick GMC de l'Archipel : 44 615,69 \$;
- 9046-4041 Québec inc. : 46 885,66 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du Règlement relatif à la gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil octroi à l'entreprise Chevrolet Buick GMC de l'Archipel un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un véhicule Colorado 2020, au prix de 39 457,00 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document requis à cette fin;

Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement de la Municipalité, sur une période de sept ans.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2002-0032

#### Demande d'exclusion à la zone agricole – Propriétaire de l'immeuble sis au 150, chemin de la Belle-Anse – Village de Fatima

Le propriétaire de l'immeuble sis au 150, chemin de la Belle-Anse, dans le village de Fatima, désire procéder à la subdivision de son lot dans le but d'en céder une partie à son fils qui souhaite y construire une résidence.

Comme le terrain visé se retrouve en territoire agricole protégé et que le projet soumis est de nature résidentielle, la Communauté maritime doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour exclure cette propriété du zonage agricole.

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déjà appuyé, par voie de résolution, une demande de lotissement en vue d'une construction résidentielle lors de la séance ordinaire tenue le 30 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a également approuvé, par voie de résolution, une demande d'usage conditionnel pour une nouvelle construction résidentielle lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le zonage municipal du lot visé est forestier et que cette situation ne favorise aucunement un développement agricole;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a aucune objection à la réalisation du projet tel qu'il a été déposé par le



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

propriétaire de l'immeuble, sis en retrait du chemin de la Belle-Anse, correspondant au lot 3 134 980 du cadastre du Québec et qu'il propose ainsi une exclusion de cette propriété du zonage agricole.

**CM2002-0033**

### **Autorisation de signature – Vente de lots en terres publiques – Détenteurs de baux de location**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes d'acquisition de terrain situés en terres publiques ont été déposées pour analyse auprès du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE) et la recommandation positive faite au conseil à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les 4 demandeurs sont déjà détenteurs d'un bail de location;

CONSIDÉRANT QUE les 4 lots visés sont situés en zones urbanisées, qu'ils sont l'assise de bâtiment et qu'ils bénéficient d'un ou des deux principaux services publics d'aqueduc ou d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les sommes provenant de la vente de ces terrains seront versées dans le fonds de mise en valeur des terres publiques et, éventuellement, utilisées à cette fin;

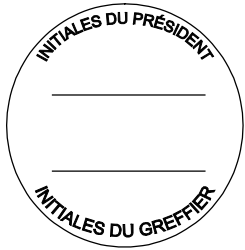
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise, avec l'accord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la vente des lots suivants situés en terres publiques :

- Lot 4 147 693-P – 90, chemin du Bois-Brûlés – L'Étang-du-Nord
- Lot 5 412 937-P – 1264, route 199 – Havre-aux-Maisons
- Lot 4 274 256 – 32, chemin de la Baie-de-Plaisance – L'Île-du-Havre-Aubert
- Lot 4 272 350-P – 36, chemin de la Baie-de-Plaisance – L'Île-du-Havre-Aubert

Dans le cas d'une réponse affirmative du ministère, que le greffier, Jean-Yves Lebreux, et le maire, Jonathan Lapierre, soient autorisés à signer, tous les documents notariés requis à cet effet.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2002-0034

#### Mise en œuvre de l'Espace d'accélération et de croissance et de l'accélérateur d'entreprises

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a récemment confirmé que le projet de pôle d'innovation des Îles-de-la-Madeleine allait se concrétiser en devenant l'Espace d'accélération et de croissance et que le projet d'accélérateur d'entreprises, initialement inadmissible, pourrait maintenant en faire partie;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, la SADC et la Chambre de commerce des Îles ont créé la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine afin de piloter l'Espace d'accélération et de croissance;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, instigatrice du projet d'accélérateur et membre fondateur de la Corporation d'innovation et de développement veillera à la mise en œuvre du projet proposé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le transfert du financement confirmé dans les résolutions numéros CM1805-1087 et CM1903-1254 à la Corporation d'innovation et de développement des Îles pour la mise en œuvre de l'Espace d'accélération et de croissance et du projet d'accélérateur d'entreprises;

de mandater le Service de développement du milieu d'élaborer un protocole d'entente avec la Corporation et de désigner la Direction générale comme signataire de cette entente.

CM2002-0035

#### Autorisation de signature – Addenda à l'entente sectorielle avec la Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le maintien des activités de la Coopérative de solidarité en production animale est essentiel au développement des entreprises du secteur et qu'actuellement celles-ci sont fragilisées en raison des difficultés que rencontre la Coopérative à atteindre son seuil de rentabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime peut, dans le cadre des normes établies, conclure des ententes avec des ministères ou organismes gouvernementaux à même son Fonds de développement des territoires;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

CONSIDÉRANT la demande reçue à l'effet de prolonger d'un an l'entente sur le service d'abattage, soit pour l'année 2020, aux mêmes conditions que celles établies dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement sur le maintien du service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine 2017-2019;

CONSIDÉRANT QUE les autres partenaires financiers de l'Entente sectorielle de développement sur le maintien du service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine 2017-2019 ont confirmé leur participation pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime confirme sa volonté à signer un addenda à l'Entente sectorielle de développement sur le maintien du service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine 2017-2019 afin d'ajouter une année supplémentaire à l'entente, soit 2020;

qu'il affecte une somme de 3 000 \$, issue du Fonds de développement des territoires, dans le cadre de cette entente pour l'année 2020;

qu'il autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer tout document requis à cette fin.

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

CM2002-0036

#### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Service informatique pour l'année 2020 – Électro Informatique Michaud inc.**

CONSIDÉRANT QUE le soutien informatique au sein des services municipaux est essentiel au maintien du fonctionnement de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE depuis nombre d'années, Électro Informatique Michaud inc. rend à la Municipalité un service de très haute qualité, mais que le nombre d'heures octroyé pour ce travail a été considéré insuffisant pour exécuter la charge de travail nécessaire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions prévues au Règlement relatif à la gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

d'octroyer à l'entreprise Électro Informatique Michaud inc., pour l'année financière 2020, une banque de 800 heures pour requérir les services d'un technicien informatique, au coût maximal de 37 600 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat.

### **Octroi de contrat de gré à gré – Aménagement d'une plateforme numérique pour les citoyens**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **RÈGLEMENTATION MUNICIPALE**

CM2002-0037

### **Adoption du Règlement d'imposition n° CM-2020-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2020**

ATTENDU QUE le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier dernier, le budget de la Municipalité et de Communauté maritime pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU les dispositions spécifiques à la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime du 30 janvier 2020;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2020-01 intitulé « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2020 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

No. de résolution  
ou annotation

CM2002-0038

**Adoption du Règlement n° CM-2020-02 amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2020-01**

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime tenue le 30 janvier 2020;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe, il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement numéro CM-2020-02 intitulé « Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2020-01 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### **AFFAIRES DIVERSES**

CM2002-0039

**Programme Supplément au loyer – Projet de construction destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie AccèsLogis - Volet II – Logis communautaires l'Harmonie**

CONSIDÉRANT QUE Logis communautaires l'Harmonie présentera un projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est en faveur de la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis exige la participation de la Communauté maritime au programme Supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 février 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine confirme sa participation au programme Supplément au loyer pour le projet de construction présenté par Logis communautaires l'Harmonie, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années pour au moins 50 % des unités de logement prévues au projet, et ce, jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Cette résolution remplace et abroge la résolution numéro CM1906-1304 adoptée à la séance du conseil tenue le 11 juin 2019.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2002-0040

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 44.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier